Administration fédérale admin.ch
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
Office fédéral de la communication

Rapport annuel des diffuseurs des télévisions régionales

Période: 2015 (1.1.2015 - 31.12.2015)

Bases juridiques ORTV art. 27

A. Info	ormations généi	rales			
A1. Nom du programme*			Canal 9 / I	Kanal 9	
A2. Nom	n et adresse du diffu	iseur			
Nom du di			Associatio	n Canal 9	
Rue*			Technopô		
Numéro*			2	-	
Code post	tal*		3960		
Lieu*			Sierre		
Téléphone	e *		02745223	45	
Fax					
Site Web ((URL)				
Personne	de contact				
Courriel*			administra	tion@canal9.ch	
Nom*			Bornet		
Prénom*			Vincent		
	ction		VIIIOCIII		
A3. Direction Composition	ction on de la direction sous l'a	année de référence. Veu	uillez nommer tous les r	nembres de la directio	
1	Nom Bornet	Prénom Vincent	Fonction Directeur	7	
2	DOLLIEL	VIIICEIIL		4	
3				i	
4				Ī	
5					
6					
7					
8					
9				_	
10					
	-vous ajouter d'autres m	embres de la direction à	la liste ?		
Oui					
Non					
B. Org	anisation				
B1. Forn	ne juridique du diffu	ıseur		té anonyme	
B1. Forn	ne juridique du diffu	useur	Association	ciation	
B1. Forn	ne juridique du diffu	ıseur		ciation	

O Coopérative

O Autre

Oui

Non

O Entreprise individuelle ou personne physique

B3. Aperçu de la répartition du capital social et des droits de vote

Aviez-vous un conseil d'administration l'année

B2. Conseil d'administration

Montant	٨	aanital	/~~	franca	
Montant	uu	Cabillai	(en	Hancs	

ſ	212962
---	--------

Répartition du capital (parts >= 5%)
Pour les programmes ne bénéficiant pas d'une concession, veuillez s'il-vous plait indiquer uniquement les parts égales ou supérieures à 33,4%.

	Nom	Parts en francs	Parts en pour cent (%)	Droits de vote en pour cent (%)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

B4. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non médias

Pour les programmes ne bénéficiant pas d'une concession, veuillez s'il-vous plait indiquer uniquement les participations égales ou supérieures à 33,4%.

	Nom associé	Nom entreprise média	Nom autre entreprise	Participation en francs	Participation en pour cent du capital
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Souhaitez-vous compléter la liste ?

Oui

Non

C. Personnel

C1. Nombre d'employés et pourcentage des postes (jour de référence : 31.12.2015)

Total du pourcentage des postes (équivalents plein temps?) Nombre d'employés Collaborateurs fixes payés 1 100 Direction: Rédaction / animation : 23 1875 2 200 Stagiaires rédaction / animation : 29 1930 Technique / production : 6 494 Administration: 5 500 Acquisition de publicité : 2 50 Autres :

Nombre d'employés

Collaborateurs indépendants :

Payés :	5
Non payés :	2

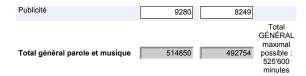
Collaborateurs fixes rédaction / animation		perfectionnement	Formation et
	perfectionnement externe (en jours?)	externe par an (en francs)	perfectionnement interne (en jours?)
	0		
Stagiaires rédaction / animation	0		
Collaborateurs indépendants	0		
rédaction / animation	U		
D. Diffusion			
D1. Comment le prograr Par voie hertzienne terrestre		sé en 2015 ? Veu	illez distinguer entre diffusion analogique et diffusion numériqu
✓ Analogique			
✓ Numérique (TV : DVB-T)			
Sur des lieuse (sout Interne	41		
Sur des lignes (sauf Interne Analogique	ι)		
✓ Numérique			
D2. Est-ce que votre pro	ogramme est égaler	ment captable pa	r satellite ?
Oui, exclusivement par satell	-	Jan Japano pu	
Oui, en plus d'autres modes			
Non			
	=		été diffusées aussi sur Internet (plusieures réponses possibles
Le programme entier a été d			
Le programme entier comme			do tálásharanmant
Quelques émissions proposé		nement; sans possibilite	de telechargement
Quelques émissions proposé	ees au telechargement		
Aucune offre sur Internet			
E Agonoos of arch	nivago		
E. Agences et arch	iivage		
E1. Agences de presse			
	abonnées :		
Nombre d'agences de presse	abonnées :		
Nombre d'agences de presse		entier a-t-il été arch	ivé ?
Nombre d'agences de presse	entier du programme e	entier a-t-il été arch	ivé ?
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l'	entier du programme e	entier a-t-il été arch	ivé ?
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' O Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois	entier du programme d scrits par la loi		
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p	entier du programme d scrits par la loi		ivé ? nt été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l'u Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui	entier du programme d scrits par la loi		
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p	entier du programme (scrits par la loi		
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission	entier du programme d scrits par la loi articulières ou des par ns archivées ?		
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l'u Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs	entier du programme d scrits par la loi articulières ou des par ns archivées ? internes		
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission	entier du programme d scrits par la loi articulières ou des par ns archivées ? internes		
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l'i Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs Egalement des personnes ex	entier du programme d scrits par la loi articulières ou des par ns archivées ? internes		
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs	entier du programme d scrits par la loi articulières ou des par ns archivées ? internes		
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs Egalement des personnes ex	entier du programme d scrits par la loi articulières ou des par ns archivées ? internes		
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs Egalement des personnes ex F. Programme	entier du programme d scrits par la loi articulières ou des par ns archivées ? internes kternes intéressées	rts de programme o	
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour l'	entier du programme descrits par la loi articulières ou des par la sarchivées ? internes kternes intéressées	rts de programme o	
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour l Chaque jour, 24 heures sur 2	entier du programme descrits par la loi articulières ou des par la sarchivées ? internes eternes intéressées	rts de programme o	
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour l Chaque jour, 24 heures sur 2 Moins de 24 heures par jour	entier du programme descrits par la loi articulières ou des par archivées ? internes internes intéressées de programme a-t-il été 24	rts de programme o	
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour l Chaque jour, 24 heures sur 2	entier du programme descrits par la loi articulières ou des par la sarchivées ? internes eternes intéressées	rts de programme o	
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour l Chaque jour, 24 heures par jour Chaque semaine	entier du programme descrits par la loi articulières ou des par ns archivées ? internes internes intéressées de programme a-t-il été 24 :	rts de programme o	
Nombre d'agences de presse E2. Archivage Durant combien de temps l'i Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour l Moins de 24 heures par jour Chaque semaine F2. Répartition du progr	entier du programme descrits par la loi articulières ou des par la sarchivées ? internes intéressées de programme a-t-il été 24 :	rts de programme o de diffusé ? par an selon les diffusions	nt été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour l Chaque jour, 24 heures sur 2 Moins de 24 heures par jour Chaque semaine F2. Répartition du progr	entier du programme descrits par la loi articulières ou des par ins archivées ? internes intéressées de programme a-t-il été 24 : heures heures Total minutes par an Re	rts de programme o d diffusé ? par an selon les diffusions	nt été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour l America de 24 heures par jour Chaque semaine F2. Répartition du progr	entier du programme descrits par la loi articulières ou des par la sarchivées ? internes intéressées de programme a-t-il été 24 :	rts de programme o de diffusé ? par an selon les diffusions	nt été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour l Chaque jour, 24 heures par jour Chaque semaine F2. Répartition du progr	entier du programme descrits par la loi articulières ou des par ins archivées ? internes intéressées de programme a-t-il été 24 : heures heures Total minutes par an Re	rts de programme o d diffusé ? par an selon les diffusions	nt été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour l Onis de 24 heures par jour l Chaque semaine F2. Répartition du progre Fiction Information Musique	entier du programme descrits par la loi articulières ou des par ins archivées ? internes internes internes intéressées de programme a-t-il été 24 : heures heures Total minutes par an Re 0 383173	rts de programme o e diffusé ? par an selon les diffusions 0 367036	nt été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour l Onis de 24 heures par jour l Chaque semaine F2. Répartition du progre Fiction Information Musique	entier du programme descrits par la loi articulières ou des par ins archivées ? internes internes intéressées de programme a-t-il été 24 : heures heures Total minutes par an Re 383173 0	rts de programme o	nt été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse 1 E2. Archivage Durant combien de temps l' Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions p Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour l Oui Chaque jour, 24 heures par jour Chaque semaine F2. Répartition du programe F1. Durée Chaque semaine F2. Répartition du programe F3. Répartition du programe F4. Répartition du programe F5. R	entier du programme descrits par la loi articulières ou des par ins archivées ? internes intéressées de programme a-t-il été 24 : heures heures Total minutes par an Re 0 383173 0 37227	rts de programme o	nt été archivées plus longtemps que le programme entier ?

Sport

35538

34222

C2. Formation et perfectionnement 2015 en jours et coûts - seulement rédaction / animation



G. Indications financières

Compte de résultat au 31.12.2015

Charges

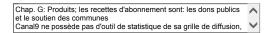
	Indications en francs
Programme	458676
Technique	248921
Administration	1066256
Charges d'exploitation	1773853
dont personnel	5097428

Produits

	Indications en francs
Quote-part de la redevance	3480748
Publicité	1626221
Sponsoring	1558000
Recettes d'abonnements	466320
Nombre d'abonnements	
Déductions sur les produits	
Autres Recettes	89265
Chiffre d'affaires	7220554

Finalisation du questionnaire

Remarques sur le questionnaire



Vous pouvez imprimer votre questionnaire ici ou le télécharger en format PDF.

Validation

☑ Par la présente, nous confirmons l'exactitude et l'intégralité des indications saisies.

Pour terminer, envoyer les données électroniquement en cliquant sur le bouton "Envoyer".

Attention: une fois cette dernière opération effectuée, vous n'avez plus accès aux données.